**Préparation au concours interne** **Ingénieur ou ingénieure en chef territorial**



**PRESENTATION DU DISPOSITIF 2019-2020**

# - TEST DE SELECTION

**PUBLIC VISE**

Ce concours et la préparation qui y conduit, s’adressent à des agents ou agentes qui font le projet de devenir des dirigeants ou dirigeantes territoriaux, dotés en plus de leur expertise technique, de fortes compétences stratégiques, organisationnelles et managériales.

Finalité de la sélection :

Les épreuves d’accès à la préparation visent à identifier, au regard des résultats obtenus mais également des rapports des correcteurs ou correctrices, les candidats ou candidates les plus à même de bénéficier de la préparation proposée.

**CONDITIONS D’INSCRIPTION**

* + Tout agent ou agente public qui souhaite s’inscrire au concours interne, en situation d’activité et remplissant les conditions requises pour se présenter à ce concours, à savoir, justifier au 1er janvier de l’année du concours de sept ans au moins de services publics effectifs.
  + Transmettre avant le **lundi 24 juin 2019 au plus tard**, à la délégation du CNFPT du ressort de la situation géographique du candidat ou de la candidate, la fiche d’inscription complétée et impérativement signée par l’autorité responsable*.*
    - Remettre au plus tard le jour du test, le questionnaire de motivation permettant de s’assurer que le candidat ou la candidate a réfléchi à son projet au regard de son propre parcours, en maîtrise les enjeux personnels, professionnels et financiers, et a pris conscience qu’il ou elle s’engage sur un dispositif très exigeant dans la durée.

*NB :*

*Pour tout autre agent ou agente public, les conditions tarifaires, la signature d’une convention et l’autorisation de leur employeur sont requises, se renseigner auprès de :*[*helene.pons@cnfpt.fr*](mailto:helene.pons@cnfpt.fr%20) *.*

*Le quota de places accessibles aux agents ou agentes non territoriaux ne peut excéder 20 % du total des*

*places de la préparation.*

*Attention l’inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.*

*Les candidats ou candidates doivent s’inscrire spécifiquement au concours aux dates et selon les conditions réglementaires disponibles sur le site du CNFPT.*

**EPREUVES DE SELECTION**

Les épreuves se dérouleront le **jeudi 5 septembre 2019**

La sélection prévoit deux épreuves :

* Epreuve 1 : Analyse et synthèse de documents
* Epreuve 2 : Positionnement en culture générale et territoriale

*Pour l’ensemble de ces épreuves, il est attendu du candidat ou de la candidate qu’il ou elle gère bien le temps, qu’il ou elle fasse preuve de qualités rédactionnelles et d’expression, et maîtrise les règles de grammaire, de syntaxe et d’orthographe.*

**FORMAT DES EPREUVES**

**EPREUVE 1 : ANALYSE ET SYNTHESE DE DOCUMENTS**

Durée : 2 heures 30 mn ; **Coefficient 4**

Format : Epreuve écrite à partir d’un dossier synthétique (30 pages maximum). Objectif de l’épreuve

Vérifier la capacité des candidats ou candidates à évoluer vers les missions d’ingénieur ou ingénieure en chef territorial et à aborder des problématiques stratégiques et organisationnelles.

Contenu : A partir des données fournies, les questions posées permettent d’évaluer la capacité des candidats ou candidates à traiter des informations complexes, à les synthétiser et à problématiser. La maîtrise de la note de synthèse n’est pas recherchée : sa méthodologie sera abordée lors de la formation. La capacité à rédiger des écrits visant une aide à la décision, avec une double qualité, sur le fond et sur la forme, est en revanche fortement attendue.

*Il est attribué une note de 0 à 20 multipliée par le coefficient correspondant (coefficient 4). Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.*

**EPREUVE 2 : POSITIONNEMENT EN CULTURE GENERALE ET TERRITORIALE**

Durée totale : 2h30 ; **Coefficient 3**

Épreuve en deux parties :

### a - Partie 1

**Réponse à des questions appelant des réponses courtes, concernant des enjeux territoriaux ainsi que le positionnement des ingénieurs ou ingénieures en chef territoriaux au cœur de ces derniers et pouvant porter sur des mises en situation professionnelle.**

Objectif de l’épreuve

Cette épreuve permettra d’évaluer le niveau de culture générale et territoriale des candidats ou candidates mais également la qualité de leur réflexion quant au positionnement des ingénieurs ou ingénieures en chef territoriaux dans des processus de décision complexes. Les candidats ou candidates devront en outre faire preuve de clarté et de concision dans les réponses apportées.

Le candidat ou la candidate sera évalué sur sa capacité à :

* Répondre de façon claire et concise à deux questions portant sur des problématiques territoriales,
* Mobiliser ses connaissances de culture générale et territoriale dans une réponse argumentée,
* Mener une réflexion pertinente sur le rôle des ingénieurs ou ingénieures en chef territoriaux dans l’environnement territorial.

*Cette partie de l’épreuve sera évaluée sur 12 points, toute note inférieure à 2.5 points à cette partie est éliminatoire.*

### b -Partie 2

**Élaboration d’une courte dissertation sur un sujet de culture générale et territoriale et en rapport avec le programme du concours.**

Le candidat ou la candidate devra traiter la dissertation dans un maximum de 4 pages manuscrites. La dissertation devra comporter un plan apparent qui pourra être assorti de titres.

Il est attendu du candidat ou de la candidate l’illustration de ses propos par l’introduction de références précises (noms, dates, lieux, textes…) s’inscrivant dans le cadre du programme du concours (voir infra).

Il est demandé au candidat ou à la candidate, soit de faire figurer ces références intégralement en majuscules dans le texte, soit de les encadrer de manière à en faciliter l’identification.

Objectif de l’épreuve

Le candidat ou la candidate devra faire preuve de son aptitude à présenter un point de vue clair et argumenté en rapport avec le sujet et à mobiliser ses connaissances générales et territoriales en appui à son argumentation.

Le candidat ou la candidate sera évalué sur sa capacité à :

* Comprendre le sujet, le contextualiser et identifier la problématique,
* Élaborer un plan cohérent dans le cadre d’une courte dissertation,
* Organiser ses idées, structurer son propos et argumenter une démonstration étayée sur des connaissances pluridisciplinaires, territoriales et locales,
* Illustrer son propos par des connaissances précises et variées et apporter des éléments de critique

personnelle,

* Maîtriser les règles syntaxiques.

*Cette partie de l’épreuve sera évaluée sur 8 points, toute note inférieure à 2.5 points à cette partie est éliminatoire.*

# – PREPARATION AU CONCOURS INTERNE

**CONDITIONS D’ACCES AU CONCOURS**

Peuvent se présenter au concours les agents ou agentes publics en situation d’activité et remplissant les conditions requises pour se présenter au concours interne, à savoir justifier au 1er janvier de l’année du concours de sept ans au moins de services effectifs (Cf. : conditions réglementaires sur [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr/)).

**CONDITIONS D’ACCES A LA PREPARATION**

La réussite à un test de sélection national conditionne l’accès aux dispositifs mis en œuvre à compter de la session 2019-2020.

Pour les agents ou les agentes territoriaux, la signature de l’autorité territoriale est impérative pour cette préparation organisée sur le temps de travail.

Pour tout autre agent ou agente public, la signature d’une convention valant acceptation des conditions tarifaires et autorisation d’absence sur le temps de travail de l’employeur sont requises. Ces éléments sont disponibles auprès de l’INSET de Montpellier.

*NB : Le quota de places accessibles aux agents ou agentes non territoriaux ne peut excéder 20 % du total des places de la préparation.*

**ORGANISATION DE LA SELECTION**

### Jury de sélection

Un jury de sélection se réunit pour déterminer les candidats ou candidates retenus à la préparation.

Le rôle du jury consiste à évaluer, au regard des résultats obtenus, mais également des rapports des correcteurs, les candidats ou candidates les plus à même de bénéficier de la préparation proposée.

Pour information sur 176 candidats présents aux tests de 2018, le jury a retenu 55 préparationnaires.

**ORGANISATION DE LA PREPARATION**

* Une phase de préparation avant les épreuves d’admissibilité

Elle comprend :

* + 1 regroupement initial de 2 jours
  + 3 regroupements de 4 jours
  + 1 regroupement de 5 jours

Chaque regroupement se décompose en deux temps :

* un temps animé par des intervenants sur chacune des 3 épreuves,
* un concours blanc pour chaque épreuve dont un au moins se déroulera à distance.

Le programme de la préparation correspond à celui des épreuves du concours interne d’ingénieur ou d’ingénieure en chef territorial (informations disponibles sur le site internet du CNFPT).

Un dispositif de tutorat à distance accompagne les stagiaires entre les regroupements, (plateforme collaboratrice, web, e-communauté, visioconférence) :

* tutorat coaching
* web conférences d’actualité et thématiques mensuelles en ligne

## Une phase de préparation avant les épreuves d’admission

Elle est ouverte à tous les candidats et toutes les candidates admissibles au concours interne et comprend un regroupement de 4 jours.

## Un dispositif seconde chance

Réservé aux candidats et candidates ayant échoué aux épreuves d’admissibilité ou d’admission, sous condition d’assiduité constatée à au moins 75% des actions de la préparation, il permet, pendant une session supplémentaire, de :

* + composer sur les concours blancs,
  + bénéficier de corrections personnalisées et de corrigés-types
  + être accompagné par un tuteur coach

(Dispositif accessible une seule fois dans l’année suivant la préparation, excluant l’accès aux regroupements).

**OBJECTIFS DE LA PREPARATION**

Permettre aux candidats et candidates retenus de :

* + se familiariser avec les exigences du concours,
  + aborder les problématiques du métier avec des professionnels,
  + acquérir la méthodologie propre aux épreuves,
  + s’entraîner aux épreuves en conditions réelles.

Cette préparation n’est pas le lieu d’acquisition de savoirs techniques dans les diverses options au programme du concours ; ce fondement de connaissances constitue un pré requis que le candidat retenu aura la charge de consolider par un investissement personnel important.

Une forte capacité à se mobiliser et à s'organiser est indispensable pour mener à bien cette préparation au concours.

**MODALITES PRATIQUES**

Les regroupements se déroulent sur un ou deux sites d’implantation, selon le nombre de candidats :

* + à l’INSET de Montpellier,
  + à l’antenne d’Ile-de-France de l’INSET de Dunkerque, située au 80 rue de Reuilly, 75012 Paris

*A noter :*

*Les frais d’hébergement, de restauration et de transport sont à la charge des stagiaires.*

*Des dispositions particulières sont mises en place pour les agents résidant dans les DOM : ils devront se renseigner auprès de leur délégation du CNFPT, les agents résidants en Corse pourront demander à l’INSET concerné la prise en charge du transport Corse / Métropole aller-retour.*

**ENGAGEMENTS DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES RETENUS**

Les candidats et les candidates retenus pour la préparation s’engagent à :

* + participer à tous les regroupements, y compris aux concours blancs,
  + s’inscrire au concours interne de la session 2019.

Une absence non justifiée à 2 actions de la préparation (1 regroupement et 1 concours blanc ou 2 regroupements ou 2 concours blancs) entraînera la radiation du candidat.

Une demande exceptionnelle de report d’intégration à la préparation pourra être sollicitée, par lettre motivée, auprès de la Directrice de l’INSET de Montpellier. L’octroi de ce report n’est pas de droit.

**CONTACTS**

En ce qui concerne votre inscription aux tests de sélection :

 Contactez directement la délégation à laquelle vous êtes rattaché

En ce qui concerne les informations sur la préparation au concours :

 Contactez l’INSET de Montpellier

76 place de la Révolution Française - 34965 Montpellier Cedex 2

Responsable mission A+ : Dominique DELBARD

[dominique.delbard@cnfpt.fr](mailto:dominique.delbard@cnfpt.fr)

04 67 99 76 05

Collaboratrice : Hélène PONS

[helene.pons@cnfpt.fr](mailto:helene.pons@cnfpt.fr)

04 67 99 76 60